



Règlement intérieur ALP et garderie du soir 2021-2022

La commune de Montbazin organise pour la rentrée 2021-2022, un accueil de loisirs périscolaire pour l'accueil du matin et la pause méridienne.

I - Modalités de fonctionnement :

ALP matin : 7h15-8h50:

Votre enfant sera accueilli par 3 animateurs diplômés BAFA.
Les activités seront proposées de 8h à 8h45 avec un animateur référent.
A partir de 8h50, votre enfant sera remis à son professeur.

ALP méridien : 11h50 – 13h50

Les enfants seront récupérés par les animateurs devant leurs classes. Certains d'entre eux, seront dirigés vers le réfectoire où ils déjeuneront avec leurs animateurs.
Le 2eme service fera leur temps activité avec leurs animateurs.
A 13h, les groupes s'inverseront.
A 13h50, les animateurs respectifs raccompagneront les enfants à leurs classes.

Garderie du soir : 17h00-18h45

La garderie continuera à fonctionner comme habituellement.

Les animateurs de l'ALP seront sous la responsabilité de Mme Lemoigne Nadine diplômée BEATEP LTP et de Mme Noé Laetitia diplômée BAFD quand cette dernière sera absente.
80% des animateurs seront diplômés BAFA (ou stagiaire) et CAP petite enfance et soumis à la législation de la DDJS de l'Hérault.

Les enfants seront amenés à respecter :

- leurs camarades et le personnel (animateurs et agents de service)
- La nourriture qui leur est servie
- Le matériel et les locaux

Toute dégradation volontaire entraînera le paiement des frais de réparation ou d'achat de matériel de remplacement.
De plus, ce manquement grave à la discipline sera suivi d'un rappel à l'ordre et une démarche sera entreprise auprès des parents.
En cas de récidive, une exclusion temporaire voire définitive pourra être décidée.

II - Inscription ALP et garderie du soir :

Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet : <http://www.logicielcantine.fr/montbazin/>

Toute prestation sera payée en ligne avec paiement par CB.
Si vous souhaitez régler en espèces ou chèque, vous pouvez vous rendre à la mairie.
Les inscriptions doivent se faire la veille avant 10h (le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).
Les inscriptions hors délai induiront une majoration financière.

En cas d'absence, le remboursement ne pourra s'effectuer que sur présentation d'un certificat médical sous 48h et après avoir averti le service ALP (tel : 0620012462 ou 0467431829) avant 9h.

III – Tarifs :

Les tarifs de l'ALP seront établis de la façon suivante :

QF = la totalité des revenus N-2 avant abattements divisé par 12 mois.

Le QF sera révisé chaque année au 1^{er} janvier

TARIF réglé par la famille	QF ≤ 1500	1501 ≤ QF ≤ 2100	2101 ≤ QF ≤ 2700	QF ≥ 2701
ALP Matin	0.50 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €
ALP Midi (repas inclus)	3.85 €	3.90 €	3.95 €	4.00 €
Garderie Soir (pas d'ALP)	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €

IV - Le repas :

La livraison des repas est assurée en liaison froide et propose des repas sans viande.

Il appartient à chaque parent de mentionner sur le dossier enfant en ligne une allergie alimentaire ou un régime particulier, et de prévenir le service concerné.

Pour une allergie alimentaire grave, un PAI sera mis en place.

V-Maladie et accidents :

Les enfants malades ne seront pas admis, aucun médicament ne sera administré avec ou sans ordonnance.

En cas de maladie survenant pendant ce temps, le responsable peut demander aux parents de venir chercher l'enfant s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin.

En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité aux services d'urgence et les parents seront aussitôt prévenus.

VI- Document à fournir :

- fiches de renseignement
- Attestation d'assurance responsabilité civil
- Fiche sanitaire de liaison

Bonne rentrée

L'équipe d'animation